Le Chèque sportif Yvracais



La commune d'Yvrac favorise l'accès aux pratiques associatives sportives, pour tous les habitants. Elle a mis en place le dispositif du « **chèque sportif Yvracais** ».

Le chèque sportif est un chèque d'une valeur de 20 € maximum, qui sera déduite de la cotisation que l'adhérent doit à l'association sportive à laquelle il s'inscrit.

Comment fonctionne le chèque sportif Yvracais?

Pour bénéficier du chèque associatif de 20 € offert par la municipalité, il faut :

- habiter Yvrac,
- s'inscrire à une association proposant une activité sportive sur la commune,
- présenter le chèque de réduction à l'association de votre choix, lors de l'inscription ou avant le 30 novembre 2021.

Ce chèque d'une valeur de 20 € maximum est nominatif (un seul chèque par Yvracais et par an) sera délivré jusqu'au 30 novembre 2021.

Le montant de l'aide ne peut pas être supérieur au montant de la cotisation.

Où trouver le chèque sportif?

Les chèques sportifs sont remis aux Yvracais(e)s

- lors du forum des associations le 4 septembre 2021
- à l'accueil de la mairie, jusqu'au 30 novembre 2021

Pour obtenir le chèque, il faut tout simplement :

• remplir le formulaire de demande ci-joint (recto verso),

Ce formulaire ouvre droit à la délivrance d'un chèque associatif.

• fournir une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

FORMULAIRE DE DEMANDE DU CHEQUE SPORTIF YVRACAIS SAISON 2021/2022

Se présenter à l'accueil de la mairie ou le jour du forum des associations muni de ce formulaire et du justificatif : attestation de domicile de moins de 3 mois.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Madame, Monsieur (1)
atteste l'exactitude des informations mentionnées sur le présent document. Date :
Signature du responsable légal :

(1) rayer la mention inutile.

Dans le cas de fausse déclaration, je m'expose à des poursuites au sens des articles 444.1. et suivants du code pénal. Les faux et usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 735 € d'amende.